

PUBLICATION LE 21 janvier 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil
départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 63

SIRET 22360001600016

W Correspondre avec l'Acheteur



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet	PRESTATIONS DE REMORQUAGE DES VEHICULES DU DEPARTEMENT DE L'INDRE
Référence	PA-2025-030
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Code NUTS	FRB03
Durée	48 mois
Description	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois un an, avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT. Prestations de remorquage des véhicules légers et utilitaires dont le P.T.A.C est inférieur à 1,8T, les véhicules légers et utilitaires dont le P.T.A.C est compris entre 1,8 T et 3,5 T, les véhicules PL dont le P.T.A.C est supérieur à 3,5T ainsi que leur(s) remorque(s) et les engins de chantier (tracteur, chargeuse, chariot télescopique, pelle 19T, compacteur 20T...) précités et de leur annexe tractée sur le réseau routier départemental et national. Le délai d'intervention est laissé à l'initiative du prestataire, sans dépasser le délai plafond de 3 heures.
Code CPV principal	63727100 - Services de remorquage
Forme	Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Valeur estimée hors TVA : 80 000,00 €

Conditions relatives au contrat

Financement

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.
Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Forme juridique

Groupement solidaire ou conjoint.
Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Autres conditions

Conditions particulières d'exécution : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Formulaire de candidature

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

L'autorisation de mise en circulation spéciale des véhicules de dépannage.

Marché réservé : Non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

75 % : Prix

15 % : Valeur technique de l'offre

5 % : Délai d'intervention

5 % : Critère environnemental

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur administratifs

Département de L'Indre

Place de la Victoire et des Alliés

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 56

drtpe-smgp@indre.fr

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Offres

Remise des offres le **17/02/25 à 17h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 18/02/25 à 10h00

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via la plateforme

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :

DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52-54-55-56

Marché périodique :

Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges

1, cours Vergniaud

87000 Limoges

Tél : 05 55 33 91 55 - Fax : 05 55 33 91 60

greffe.ta-limoges@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 21/01/25 à la publication